

Le 03 OCT. 2022

Bureau du courrier

Délibération 6/2022**Comité Syndical Lozère Numérique**

Le 15/09/2022 à 10h00 s'est tenue s'est tenue, dans les locaux du Département de la Lozère, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 30/08/2022.

Membres en exercice : 152 soit 378 voix

Participant(e)s à la réunion : 36 soit 239 voix

Absent(e)s : 116

Pouvoirs : 9 pouvoirs soit 9 voix

Étaient présents :

1. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
2. Madame Roselyne PRADEILLES représentante suppléante de la commune de Bédouès-Cocurés,
3. Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
4. Madame Sylvie TRAUCHESSEC représentante suppléante de la commune du Brenoux,
5. Monsieur Noël FOURCADE représentant titulaire de la commune de Chanac,
6. Monsieur Pierres BARGETON représentant titulaire de la commune de Cubières,
7. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges du Tarn Causses,
8. Monsieur Pierre-Emile SYLVAIN représentant titulaire de la commune de Grandrieu,
9. Madame Soizic CUERQ représentante suppléante de la commune de La Tieule,
10. Monsieur Michel THIBON représentant titulaire de la commune Moissac Vallée Française,
11. Monsieur Jean-Marie BOISSET représentant suppléant de la commune de Mont Lozère et Goulet,
12. Monsieur Ludovic MOULIN représentant titulaire de la commune de Monrodat,
13. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
14. Madame Évelyne MATHIEU représentante suppléante de la commune de Lajo,
15. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
16. Madame Colette ROUQUET représentante titulaire de la commune du Malzieu-Forain,
17. Monsieur Henri MUGNIER représentant suppléant de la commune du Malzieu-Ville,
18. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
19. Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
20. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
21. Monsieur Jean-Claude HERTZOG représentant titulaire de la commune de Saint Chély d'Apcher,
22. Monsieur Jean-Paul ELZIERES représentant titulaire de la commune de Saint Etienne Vallée Française,
23. Monsieur Christian VIGIER représentant titulaire de la commune de Saint Germain du Teil,
24. Monsieur Philippe SASTRE représentant titulaire de la commune de Saint Hilaire de Lavit,
25. Monsieur Maurice AIGOIN représentant titulaire de la commune de Saint Julien des Points,
26. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
27. Monsieur Sébastien FREUND représentant suppléant de la commune de Saint Martin de Lansuscle,
28. Madame Lætitia FARGES représentante titulaire de la commune de Saint Pierre le Vieux,
29. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Hélène,
30. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
31. Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vébron,
32. Monsieur Jean-Claude DAUTRY représentant suppléant de la commune de Ventalon en Cévennes,
33. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
34. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,

35. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
36. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas ayant donné pouvoir à Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
2. Monsieur René CONFORT représentant titulaire de la commune de Saint Saturnin ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
3. Monsieur André RAYMOND représentant titulaire de la commune de Palhers ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
4. Madame Béatrice BONAL représentante suppléante de la commune de Fournels ayant donné pouvoir à Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
5. Monsieur Olivier MAURIN représentant titulaire de la commune de Prévenchères ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
6. Monsieur Pierre BONNET représentant titulaire de la commune de Saint Michel de Dèze ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
7. Monsieur Julian SUAOU représentant titulaire de la commune d'Auroux ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
8. Monsieur Jérôme BOUCHET représentant titulaire de la commune d'Allenc ayant donné pouvoir à Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
9. Madame Eve BREZET représentante titulaire de la commune de Recoules d'Aubrac ayant donné pouvoir à Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,

OBJET : Approbation des compte-rendus des Comités Syndicaux du 25/01/2022 et du 28/01/2022

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu les compte-rendus des Comités Syndicaux du 25/01/2022 et du 28/01/2022 ;

Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique ayant présenté les compte-rendus des Comités Syndicaux du 25/01/2022 et du 28/01/2022 ,

Vu le vote du comité syndical après en avoir délibéré :

Les compte-rendus joints en annexe des précédents Comités Syndicaux du 25/01/2022 et du 28/01/2022 sont adoptés à l'unanimité.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **03 OCT. 2022**

Bureau du courrier

Le Président du Syndicat Mixte,
Robert AIGOIN



SYNDICAT MIXTE LOZERE NUMERIQUE
Compte rendu du Comité syndical du 25 janvier 2022

Le 25/01/2022 à 9h30 s'est tenue, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre du 20/01/2022

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 30

Absent(e)s : 122

Pouvoirs : 8

Étaient présents :

1. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
2. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges,
3. Monsieur Jérôme GALTIER représentant suppléant de la commune de Bassurels,
4. Monsieur André ROUX représentant titulaire de la commune de Bédouès Cocurès,
5. Monsieur Noël FOURCADE représentant titulaire de la commune de Chanac,
6. Monsieur Bernard FABRE représentant titulaire de la commune de Chateauneuf de Randon,
7. Monsieur Gérard ROUSSET représentant titulaire de la commune de Chaulhac,
8. Monsieur Gaëtan GAILLARD représentant suppléant de la commune de Grandrieu,
9. Madame Évelyne MATHIEU représentante suppléante de la commune de Lajo,
10. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune de Langogne,
11. Monsieur Rémy PRANLONG représentant titulaire de la commune de Laval du Tarn,
12. Madame Colette ROUQUET représentant titulaire de la commune du Malzieu-Forain,
13. Monsieur Henri MUGNIER représentant suppléant de la commune du Malzieu-Ville,
14. Madame Hilde VANHOVE représentante titulaire de la commune du Pompidou,
15. Madame Sophie VISSAC représentante titulaire de la commune des Laubies ,
16. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
17. Monsieur Gilbert GIRMA représentant titulaire de la commune de Marvejols,
18. Madame Magalie MOURGUES représentante suppléante de la commune de Monrodat,
19. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
20. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
21. Madame Fabienne BOBONE représentante suppléante de la commune de Prévencières,
22. Monsieur Désiré ROPPERS représentant titulaire de la commune de Saint Bauzile,
23. Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint Étienne du Valdonnez,
24. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
25. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Hélène,
26. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
27. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
28. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
29. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
30. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Madame Véronique BOYER représentante titulaire de la commune de Cassagnas ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,



2. Monsieur Gilbert COMMANDRE représentant titulaire de la commune d'Altier ayant donné pouvoir à Monsieur Demis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
3. Monsieur René CAUSSE représentant titulaire de la commune de Pourcharesses ayant donné pouvoir à Monsieur Demis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
4. Madame Roselyne DESCHAMPS représentante titulaire de la commune de Saint Privât de Vallongue ayant donné pouvoir à Monsieur Demis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
5. Monsieur Eric MALHERBE représentant titulaire de la commune de Marchastel ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
6. Monsieur Maurice AIGOIN représentant titulaire de la commune de Saint Julien des Points ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
7. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de VIALAS ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
8. Monsieur Julian SUAOU représentant titulaire de la commune d'Auroux ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRUN représentant de la commune de Naussac-Fontanes,

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du comité syndical du 15/11/2021
2. Vote du Compte Administratif 2021.
3. Vote du Budget Primitif 2022.
4. Actualisation du catalogue de service du délégataire Alliance THD - modification des conditions d'accès aux lignes du contrat de délégation de service public relatif à la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau très haut débit de type FTTx et autorisation de signature de la convention de prolongation des droits.
5. Avenant Contrat de Prêt FLEXILIS
6. Arrivée de Bouygues Télécom

Point 1 : Approbation du compte rendu du comité syndical du 15/11/2021

Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique ayant présenté le compte-rendu joint en annexe du précédent Comité Syndical du 15 novembre 2021,

Vu le vote du comité syndical après en avoir délibéré :

Votants : 30 votants présents représentant 229 voix sur un total de 378 voix
Pouvoir : 8 pouvoirs représentant 8 voix
Exprimés : 237 voix
Pour : 237 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le compte-rendu joint en annexe du précédent Comité Syndical du 15/11/2021 est adopté à

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 350

LECTURE 1

LECTURE 2

LECTURE 3

LECTURE 4

l'unanimité.

Point 2 Vote du Compte Administratif 2021.

Le vote du Compte Administratif 2021 n'a pu avoir lieu, en effet du fait de l'absence de Monsieur le Président pour le vote du compte administratif le quorum n'a pas été atteint.

Aussi le vote du Compte Administratif a été reporté à une réunion sans condition de quorum qui se déroulera le 28/01/2021 à 10h00.

Point 3 Vote du Budget Primitif 2022.

Monsieur le Président présente au Comité syndical le budget primitif 2022 sachant que ce dernier n'a pas d'affectation de résultat du fait de l'ajournement du vote du compte administratif comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 11

| | |
|--|--------------|
| 6064 Fournitures administratives | 0,00 € |
| 611 Prestations de service (Mission de contrôle) | 50 000,00 € |
| 6156 Maintenance AGEDI | 3 000,00 € |
| 616 Assurances | 2 000,00 € |
| 627 Services Bancaires | 3 000,00 € |
| 62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel) | 127 200,00 € |

Chapitre 66

| | |
|--------------------------|-------------|
| 66111 Intérêts Bancaires | 22 741,47 € |
|--------------------------|-------------|

Chapitre 042

| | |
|---|---------------------|
| 6811 Dotations aux amortissements | 479 838,05 € |
| Total des dépenses de fonctionnement | 687 779,52 € |

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 002

| | |
|------------------------------------|--------|
| Résultat de fonctionnement reporté | 0,00 € |
|------------------------------------|--------|

Chapitre 74

| | |
|--|--------------|
| 74741 Participations communes 30 % (1,20 €/habitants) | 76 189,20 € |
| 7473 Participations Département 70 % | 177 774,80 € |
| 7478 Participations autres organismes (Remboursement Mission de Contrôle) | 16 100,00 € |

Chapitre 042

| | |
|--|--------------|
| 777 Quote-part subvention investissement transférable compte de résultat | 417 715,52 € |
|--|--------------|

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail. The records should be kept up-to-date and should be easily accessible to all relevant parties.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. These methods include direct observation, interviews, and the use of specialized software. Each method has its own strengths and weaknesses, and it is important to choose the most appropriate one for the specific situation.

3. The third part of the document describes the process of data analysis. This involves identifying patterns, trends, and anomalies in the data. It is important to use statistical techniques to ensure that the results are reliable and valid. The analysis should be presented in a clear and concise manner, using charts and graphs where appropriate.

4. The fourth part of the document discusses the importance of communication. It is essential to communicate the results of the analysis to all relevant parties in a clear and understandable manner. This involves using plain language and avoiding technical jargon. It is also important to provide a clear explanation of the limitations of the study and the potential for bias.

5. The fifth part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. These methods include direct observation, interviews, and the use of specialized software. Each method has its own strengths and weaknesses, and it is important to choose the most appropriate one for the specific situation.

6. The sixth part of the document describes the process of data analysis. This involves identifying patterns, trends, and anomalies in the data. It is important to use statistical techniques to ensure that the results are reliable and valid. The analysis should be presented in a clear and concise manner, using charts and graphs where appropriate.

Total des recettes de fonctionnement

687 779,52 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre 16

1641 Emprunts en euros

1 933 769,82 €

Chapitre 20

2041513 Subvention au délégataire + 3 600 000 €
dont report de crédit de 2 900 000 €

6 500 000,00 €

Chapitre 040

13911 Subventions transférables État et Établissements Nationaux

247 336,46 €

13912 Subventions transférables Régions

33 809,60 €

139141 Subventions transférables compte de résultat communes du
groupement

68 284,73 €

13913 Subventions transférables compte de résultat Département

68 284,73 €

Total des dépenses d'investissement

8 851 485,34 €

Recettes d'investissement

001 Solde d'exécution section d'investissement

0,00 €

Chapitre 13

1311 Subventions transférables État

4 100 000,00 €

1312 Subventions transférables Région

1 680 968,00 €

1313 Contribution Département (6518 prises x 38 €)

247 684,00 €

13141 Contributions Communes (6518 prises x 38 €)

247 684,00 €

Chapitre 16

1641 Emprunts en euros

2 095 311,29 €

Chapitre 040

28041513 Amortissements réseaux câblé

369 236,63 €

2817533 Amortissement réseaux câblés mis à disposition

53 063,41 €

28087 Amortissements études mis à disposition

57 246,77 €

28051 Amortissements Logiciel Comptable

291,24 €

Total des recettes d'investissement

8 851 485,34 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de :

- fixer la part variable de la participation au coût de fonctionnement à 1 € par habitant, ce qui fixe la participation au coût de fonctionnement pour une commune à 1,20 € par habitant.

- d'adopter le budget présenté par Monsieur le Président.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The document provides a detailed list of items that should be tracked, such as inventory levels, customer orders, and supplier payments. It also outlines the procedures for recording these transactions, including the use of specific forms and the assignment of responsibilities to different staff members.

The second part of the document focuses on the analysis of the recorded data. It describes various methods for identifying trends and anomalies in the financial performance. This includes comparing current data with historical trends, analyzing seasonal fluctuations, and identifying areas where costs are being overspent. The document also discusses the importance of regular reviews and reports to management, providing a clear framework for how these reports should be structured and presented. It highlights the need for transparency and accountability in the reporting process, ensuring that all stakeholders have access to the same information and can make informed decisions based on the data.

The final part of the document provides a summary of the key findings and recommendations. It reiterates the importance of consistent record-keeping and regular analysis to maintain the financial health of the organization. It also offers practical advice on how to implement the recommended procedures, including the need for training and ongoing support. The document concludes by expressing confidence in the ability of the organization to achieve its financial goals through diligent adherence to these practices.

Point 4 Actualisation du catalogue de service du délégataire Alliance THD - modification des conditions d'accès aux lignes du contrat de délégation de service public relatif à la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau très haut débit de type FTTx et autorisation de signature de la convention de prolongation des droits.

Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique, indique que le réseau Très Haut Débit déployé sur les 3 départements Aveyron Lot et Lozère, fait l'objet de commercialisation par Alliance THD auprès de fournisseurs d'accès internet (FAI) via un contrat d'accès aux lignes FttH.

Ces derniers à leur tour, commercialisent des abonnements aux clients finaux (grand public et entreprises).

Des discussions au niveau national entre les opérateurs, l'ARCEP et les représentants des Réseaux d'Intérêt Public ont eu lieu en 2020 et 2021. Ces discussions, principalement à l'initiative de l'opérateur FREE, visaient à définir les conditions d'accès et d'utilisation des lignes FttH sur les 40 années à venir alors que le catalogue de service en vigueur ne donnait une visibilité que sur les 20 prochaines années, dans le cas de l'arrivée d'un opérateur selon les modalités dites de cofinancements.

Ces modifications nécessiteraient l'actualisation du catalogue de service avec essentiellement la :

- Prolongation du droit d'accès au réseau ALL Fibre à 40 ans au lieu de 20 ans par le FAI
- Des conditions de revoyure permettant d'ajuster le tarif mensuel de ce droit d'accès au regard de l'évolution des coûts
- Participation aux frais d'enfouissement dans le cadre d'embellissement par le FAI outre celle liée à l'entretien du réseau (travaux pour destruction, obsolescence, dévoiement du réseau)

En pratique ces modifications permettraient l'arrivée très rapide du FAI Free sur le réseau ALL Fibre avec plusieurs avantages :

- Garantie de présence d'un opérateur qui stimule la concurrence entre opérateurs. En effet l'opérateur FREE est considéré comme un trublion dans le monde des télécoms dont la venue est synonyme d'augmentation significative de commercialisation par les autres opérateurs
- Garantie de présence d'un opérateur commercial sur une longue période (40 ans) qui basculerait ses abonnés à la fibre
- Garantie d'investissement au réseau sur une longue durée (40 ans) par un opérateur majeur et donc de Sécurisation de la santé financière de la filiale ALLIANCE THD
- Garantie de contribuer aux frais d'entretien du réseau.

1) En conséquence, le Comité syndical donne un avis favorable à ces modifications et approuve le nouveau catalogue de service tel que détaillé au travers des contrats ci - joints « accès aux lignes FTTH » et accord cadre ».

Ces documents sont à signer entre notre délégataire et les FAI qui souhaiterons venir sur notre réseau au travers de la procédure de cofinancement.

2) Les modifications qui prolongent la durée du cofinancement au-delà de la période de DSP, qui est de 25 ans, nécessitent elles la passation d'un contrat entre le délégant et les FAI concernés.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail. The records should be kept up-to-date and should be easily accessible to all relevant parties.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. This includes both qualitative and quantitative techniques, as well as the use of statistical software to process large amounts of information. The goal is to identify trends and patterns that can inform decision-making.

3. The third part of the document describes the results of the data analysis. This includes a detailed breakdown of the findings, as well as a discussion of the implications of these results. The analysis shows that there are several key areas where improvements can be made, and that these improvements are likely to have a significant impact on the overall performance of the organization.

4. The fourth part of the document provides a summary of the key findings and recommendations. This includes a list of specific actions that should be taken to address the identified issues, as well as a timeline for when these actions should be completed. The recommendations are based on the results of the data analysis and are designed to ensure that the organization is able to achieve its long-term goals.

5. The fifth part of the document discusses the challenges that the organization is currently facing. This includes a review of the current market conditions, as well as an analysis of the internal strengths and weaknesses of the organization. The goal is to identify the key risks and opportunities that the organization is facing, and to develop strategies to address these challenges.

6. The sixth part of the document provides a detailed overview of the organization's financial performance. This includes a review of the income statement, balance sheet, and cash flow statement, as well as a discussion of the key drivers of financial success. The analysis shows that the organization has made significant progress in recent years, and that this progress is likely to continue in the future.

7. The seventh part of the document discusses the organization's strategic vision and goals. This includes a review of the organization's mission statement, as well as a discussion of the key strategic initiatives that the organization is currently pursuing. The goal is to ensure that the organization is able to achieve its long-term goals, and to maintain its competitive advantage in the market.

8. The eighth part of the document provides a final summary of the key findings and recommendations. This includes a list of specific actions that should be taken to address the identified issues, as well as a timeline for when these actions should be completed. The recommendations are based on the results of the data analysis and are designed to ensure that the organization is able to achieve its long-term goals.

C'est pourquoi le Comité syndical approuve la convention de prolongation des droits à passer entre le délégant et les FAI qui souhaiteront venir sur notre réseau au travers de la procédure de cofinancement.

Le Comité Syndical autorise son Président à signer en tant que de besoin ce document également joint en annexe.

Point 5 Avenant Contrat de Prêt FLEXILIS

Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'un prêt sous la forme d'un crédit revolving avait été souscrit le 24 avril 2018 afin de répondre au financement de la part publique des travaux engagés par le délégataire Alliance THD il est nécessaire de souscrire un crédit revolving à hauteur de 4 millions d'Euros permettant ainsi de répondre aux paiements en attendant de percevoir les financements du Fonds National pour la Société Numérique et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Ce contrat de prêt arrive à échéance le 30 juin 2022, et du fait d'un décalage des travaux de 6 mois, il convient de proroger ce prêt afin de percevoir les soldes de subventions des différents financeurs.

Aussi le Président propose de proroger le contrat nommé « FLEXILIS » pour une durée de deux ans sans changer les conditions initiales du contrat avec la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon par un avenant dans les conditions suivantes :

- Durée maximale de l'avenant 24 mois
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenne + 0.57 %- facturation trimestrielle des intérêts, les index sont floorés a zéro
- Mise a disposition des fonds au fur et a mesure des besoins à j +1 selon la procédure VGM pour toute demande notifiée avant 10 h 00
- Montant minimal de chaque tirage : 15 000 €
- Base de calcul des intérêts exact / 360
- Remboursement possible à tout moment, sans indemnité
- Commission d'engagement néant
- Frais d'avenant 2 000 €
- Commission de non utilisation néant (remise a titre exceptionnel) – aucune obligation de tirage.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, autorise le Monsieur le Président, à signer l'avenant prorogeant le prêt de l'offre dite FLEXILIS avec la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon tel que présenté ci-dessus.



Point 6 L'arrivée de Bouygues Telecom dans votre département sur le RIP Alliance THD.

Monsieur Patrick BOYER, secrétaire du Syndicat, indique que les premières ouvertures de prises (3125 prises) ont eu lieu le 31/12 sur les communes listées ci-après :

| DEPT | INSEE | PARTENAIRE | COMMUNE | NB_ADRESSE | NB_LOGEMENTS | DATE_OC_COMMUNE |
|------|-------|---------------------|----------------------------------|------------|--------------|-----------------|
| 48 | 48008 | RIP OF COLLECTIVITE | ARZENC-DE-RANDON | 154 | 157 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48010 | RIP OF COLLECTIVITE | AUROUX | 3 | 3 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48027 | RIP OF COLLECTIVITE | MONT LOZERE ET GOULET | 439 | 460 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48028 | RIP OF COLLECTIVITE | LES BONDONS | 105 | 111 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48030 | RIP OF COLLECTIVITE | BRENOUX | 74 | 81 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48041 | RIP OF COLLECTIVITE | CHASTANIER | 3 | 3 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48043 | RIP OF COLLECTIVITE | CHATEAUNEUF-DE-RANDON | 264 | 324 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48045 | RIP OF COLLECTIVITE | CHAUDEYRAC | 197 | 213 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48050 | RIP OF COLLECTIVITE | BEDOUES-COCURES | 197 | 207 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48051 | RIP OF COLLECTIVITE | LE COLLET-DE-DEZE | 286 | 338 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48053 | RIP OF COLLECTIVITE | CUBIERES | 154 | 181 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48054 | RIP OF COLLECTIVITE | CUBIERTTES | 23 | 23 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48075 | RIP OF COLLECTIVITE | ISPAGNAC | 599 | 682 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48082 | RIP OF COLLECTIVITE | LAUBERT | 52 | 54 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48100 | RIP OF COLLECTIVITE | MONTBEL | 138 | 143 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48108 | RIP OF COLLECTIVITE | LA PANOUSE | 12 | 12 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48112 | RIP OF COLLECTIVITE | PIERREFICHE | 136 | 140 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48116 | RIP OF COLLECTIVITE | PONT-DE-MONTVERT-SUD-MONT-LOZERE | 234 | 270 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48137 | RIP OF COLLECTIVITE | ST-BAUZILE | 235 | 262 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48146 | RIP OF COLLECTIVITE | GORGES DU TARN CAUSSES | 149 | 152 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48147 | RIP OF COLLECTIVITE | ST-ETIENNE-DU-VALDONNEZ | 28 | 29 | 31-DEC-21 |

| | | | | | | |
|----|-------|---------------------|-------------------------|-----|-----|-----------|
| 48 | 48151 | RIP OF COLLECTIVITE | ST-FREZAL-D'ALBUGES | 58 | 59 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48152 | RIP OF COLLECTIVITE | VENTALON EN CEVENNES | 10 | 11 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48155 | RIP OF COLLECTIVITE | ST-GERMAIN-DE-CALBERTE | 7 | 7 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48160 | RIP OF COLLECTIVITE | ST-JEAN-LA-FOUILLOUSE | 133 | 135 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48170 | RIP OF COLLECTIVITE | ST-MARTIN-DE-BOUBAUX | 1 | 1 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48173 | RIP OF COLLECTIVITE | ST-MICHEL-DE-DEZE | 57 | 66 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48178 | RIP OF COLLECTIVITE | ST-PRIVAT-DE-VALLONGUE | 27 | 30 | 31-DEC-21 |
| 48 | 48182 | RIP OF COLLECTIVITE | ST-SAUVEUR-DE-GINESTOUX | 62 | 64 | 31-DEC-21 |

La carte de couverture du réseau Bouygues Télécom est consultable sur le lien ci-après :

<https://www.bouyguetelecom.fr/reseau/cartes-de-couverture-reseau-fixe>

La séance a été levée
à 16h00

Le Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique
Robert AIGOIN





SYNDICAT MIXTE LOZERE NUMERIQUE
Compte rendu du Comité syndical du 28 janvier 2022

Le 28/01/2022 à 10h00 s'est tenue sans condition de quorum, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre du 25/01/2022, le vote du Compte Administratif 2021 n'ayant pu avoir lieu lors de la réunion du 25/01/2022 faute de quorum.

Membres en exercice : 152

Participant(e)s à la réunion : 7

Absent(e)s : 145

Pouvoirs : 1

Étaient présents :

1. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges,
2. Monsieur André ROUX représentant titulaire de la commune de Bedoués-Cocurés,
3. Monsieur Jean Max ANDRE représentant titulaire de la commune de Gabriac,
4. Monsieur Christian ALBARIC représentant titulaire de la commune de Meyrueis,
5. Monsieur André FERRIER représentant titulaire de la commune de Saint Etienne du Vadonnez,
6. Madame Dominique DELMAS représentante suppléante du Département de la Lozère,
7. Monsieur Rémy ANDRE représentant titulaire du Département de la Lozère,
8. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
9. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Gilbert FONTUGNE, représentant titulaire de la commune d'Antrenas ayant donné pouvoir à Monsieur Rémi ANDRE, représentant du Département de la Lozère,

Ordre du jour

1. Vote du Compte Administratif 2021, du compte de gestion 2021 et affectation de résultat

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring the integrity and reliability of the data collected. This section also outlines the various methods used to collect and analyze the data, highlighting the challenges faced during the process.

In the second part, the authors describe the results of their study. They present a series of tables and graphs that illustrate the trends and patterns observed in the data. The findings suggest that there is a significant correlation between the variables studied, and that the results are consistent with previous research in the field.

The third part of the document focuses on the implications of the study. The authors discuss how the findings can be applied in practice and what they mean for the broader field of research. They also address some of the limitations of the study and suggest areas for future research. The conclusion summarizes the key points of the paper and reiterates the importance of the work.

References are provided at the end of the document, listing the sources used in the study. The authors express their gratitude to the funding agencies and the participants who made the study possible. Finally, they provide contact information for those interested in further details or collaboration.

APPENDIX A

This appendix contains supplementary information related to the main text. It includes a detailed description of the experimental setup, a list of the equipment used, and a series of raw data points. The authors hope that this information will be helpful to other researchers in the field.

Point 1 : Vote du Compte Administratif 2021, du compte de gestion 2021 et affectation de résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la constitution du Comité syndical, telle que décrite ci-dessous :

8 votants présents représentant 149 voix sur un total de 378 voix
Pouvoir : 1 pouvoir représentant 1 voix
Nombre de voix présentes : 150 voix

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Robert AIGOIN, Président, sorti de la salle, ne prenant pas part au vote ni au débat, Monsieur Rémi ANDRE 1^{er} Vice-Président ayant fait procéder au débat et au vote :

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2021, joint en annexe lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|----------------|--------------|----------------|------------|--------------|--------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Résultats reportés | 0,00 | 1 768 975,18 | | 267 522,18 | | 2 036 497,36 |
| Opérations exercice | 5 053 324,15 | 6 250 579,15 | 606 501,92 | 493 388,15 | 5 659 826,07 | 6 743 967,30 |
| Total | 5 053 324,15 | 8 019 554,33 | 606 501,92 | 760 910,33 | 5 659 826,07 | 8 780 464,66 |
| Résultat de clôture | 0,00 | 2 966 230,18 | | 154 408,41 | | 3 120 638,59 |
| Restes à réaliser | 2 900 000,00 | | | | 2 900 000,00 | |
| Total cumulé | 2 900 000,00 | 2 966 230,18 | | 154 408,41 | 2 900 000,00 | 3 120 638,59 |
| Résultat définitif | | 66 230,18 | | 154 408,41 | | 220 638,59 |

Après le vote du Compte Administratif 2021 , Monsieur Robert AIGOIN, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique, ayant présenté le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Le comité syndical déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa

1. Introduction

2. Methodology

3. Results

4. Discussion

5. Conclusion

| Year | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 |
|------|-----|-----|-----|-----|
| 2018 | 100 | 105 | 110 | 115 |
| 2019 | 110 | 115 | 120 | 125 |
| 2020 | 120 | 125 | 130 | 135 |
| 2021 | 130 | 135 | 140 | 145 |
| 2022 | 140 | 145 | 150 | 155 |

6. Appendix

7. References

8. Acknowledgments

part et décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats 2021 :

- 154 408,41 € € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
- 66 230,18 € au compte 001 (excédent de d'investissement reporté)

La séance a été levée
à 11h00

Le Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique
Robert AIGOIN



